

**OBJET :**

**SOUSCRIPTION  
D'UN EMPRUNT DE  
REFINANCEMENT  
DE 830 000 €  
(BUDGET  
PRINCIPAL)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs :** Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012CC\_D22C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



**Absents excusés** : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

**Secrétaire de séance** : GOUTTEFARDE Valéry

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'inscription de crédits budgétaires au budget principal en 2021 sur la ligne relative aux emprunts en recettes,

Considérant le projet de réaménagement de la dette contractée auprès du Crédit Agricole Loire haute Loire,

Considérant l'offre de prêt transmise par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes en date du 7 septembre 2021,

Suite aux transferts de compétences successifs, Loire Forez agglomération s'est vu transférer un nombre important de lignes de prêts initialement contractés soit auprès des communes soit auprès de syndicats aujourd'hui dissous.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Loire Forez agglomération détenait ainsi un total de 362 prêts sur l'ensemble de ses budgets pour un capital restant dû global s'élevant à 109,7 millions d'euros.

Afin de rationaliser la dette, une étude a été réalisée sur l'ensemble des contrats en cours et il est apparu que des possibilités de réaménagement de dette existent sur la dette détenue auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire présentant les caractéristiques suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- 150 emprunts soit environ 40% du nombre de lignes de prêts
- capital restant dû de 37,4 millions d'euros (soit environ un tiers de la dette totale de Loire Forez agglomération).

L'étude de réaménagement de dette a ainsi permis de déterminer les lignes de prêts à réaménager sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement.

L'étude a été réalisée avec une date de remboursement anticipé fixée au 10/11/2021. Le calcul des indemnités de remboursements anticipés sera affiné vers le 25 octobre 2021 pour tenir compte de la valeur actualisée de l'indice TEC10 servant au calcul de ces pénalités.

En ce qui concerne le refinancement, le choix s'est porté sur un emprunt de refinancement qui tient compte du montant du capital remboursé par anticipation augmenté des pénalités de remboursement anticipé.

Pour le budget principal, le besoin de refinancement s'élève à 830 000 € (incluant 133 723 € d'indemnités de remboursement anticipé), à contracter sur une durée de 13 ans en taux fixe (échéances trimestrielles).

Parmi les 4 établissements ayant transmis une offre de financement, il est proposé au conseil communautaire de retenir l'offre de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes aux caractéristiques suivantes :

Montant emprunté :	830 000 €
Durée de l'emprunt :	13 ans
<b>Taux fixe :</b>	<b>0,47%</b>
Nombre d'échéances :	52 (trimestrielles)
Echéances constantes :	16 463,50 €
Base de calcul :	30/360
Conditions de remboursement anticipé :	Clause actuarielle
Frais de dossier :	664 €
Coût global / durée emprunt :	26 102,08 € (hors frais de dossier)

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve l'offre de prêt de refinancement de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes suite au réaménagement de 5 lignes d'emprunts initialement contractées auprès du Crédit Agricole aux caractéristiques suivantes :

Montant emprunté :	830 000 €
Durée de l'emprunt :	13 ans
<b>Taux fixe :</b>	<b>0,47%</b>
Nombre d'échéances :	52 (trimestrielles)
Echéances constantes :	16 463,50 €
Base de calcul :	30/360
Conditions de remboursement anticipé :	Clause actuarielle
Frais de dossier :	664 €
Coût global / durée emprunt :	26 102,08 € (hors frais de dossier)

- autorise le Président à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*